

# Eglise Saint-Thomas

## Désignation

### Dénomination de l'édifice :

Église

### Titre courant :

Eglise Saint-Thomas

## Localisation

### Localisation :

Corse ; Haute-Corse (2B) ; Belgodère

### Références cadastrales :

E 383

## Historique

### Siècle de la campagne principale de construction :

3e quart 16e siècle, 4e quart 18e siècle

### Année(s) de(s) campagne(s) de construction :

1560, 1792

### Auteur de l'édifice :

[Marchesi Giuseppe \(peintre\)](#)

### Description historique :

L'église a été fondée en 1560 grâce à des donations, et a appartenu aux Olivétains. Elle a été restaurée et modifiée à différentes époques. Le chœur a été construit en 1792. Vers 1870, la majeure partie de l'église est délabrée. Deux campagnes de travaux sont effectuées en 1872-1882 (extérieur) et 1885-1886 (intérieur). Le clocher actuel date de 1913. Les peintures du chœur (1849) et les cartons d'ornement de la façade principale sont dûs au peintre Giuseppe Marchesi.

L'édifice comporte une nef principale et quatre chapelles latérales qui, après différents aménagements, ont été transformées en deux nefs latérales. La toiture est dominée par quatre coupoles, correspondant chacune à une chapelle latérale. Le chevet est plat. La porte centrale de la façade est encadrée par des pilastres à chapiteaux corinthiens et surmontée d'un fronton triangulaire.

## Description

### Technique du décor des immeubles par nature :

Peinture

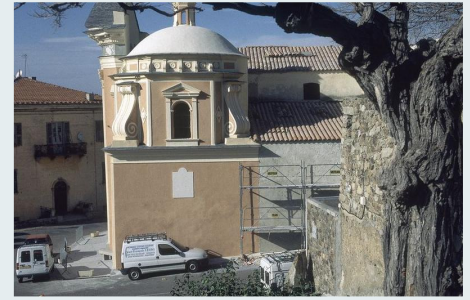
## Protection

### Nature de la protection de l'édifice :

Inscrit MH

### Date et niveau de protection de l'édifice :

1987/01/15 : inscrit MH



## Notices liées

[Retable](#)

[retable](#)

[Menuiserie / Ebénisterie](#)

[auteur inconnu](#)



[Ostensoir-soleil](#)

[ostensoir](#)

[Orfèvrerie et autres objets en métal](#)

[Gigante Cristoforo \(orfèvre\)](#)



[Tableau : Christ mourant](#)

[dans les bras de la Vierge](#)

[tableau](#)

[peinture](#)



[Ostensoir-monstrance](#)

[ostensoir](#)

[Orfèvrerie et autres objets en métal](#)

[2 tableaux \(panneaux](#)

[peints\) : Vierge à l'Enfant](#)

[entre deux apôtres avec...](#)

[tableau \(2\)](#)

[Peinture](#)

[Groupe sculpté : Vierge](#)

[de l'Assomption entourée](#)

[d'angelots](#)

[groupe sculpté](#)

[Sculpture](#)

[Statue : Saint Antoine](#)

[statue](#)

[Sculpture](#)



[Tableau : La Vierge, saint](#)

[Paul et saint Pierre](#)

[tableau](#)

[Peinture](#)



[Tableau : Le songe de saint](#)

[Joseph](#)

[tableau](#)

[Peinture](#)

## À propos de la notice

### Référence de la notice :

PA00099164

### Nom de la base :

Patrimoine architectural (Mérimée)

## Précision sur la protection de l'édifice :

Eglise Saint-Thomas (cad. E 383) : inscription par arrêté du 15 janvier 1987

## Nature de l'acte de protection :

Arrêté

## Référence aux objets conservés :

PM2B000100, PM2B001247, PM2B001082, PM2B001246, PM2B000171, PM2B000172, PM2B000173, PM2B000174, PM2B000175

## Statut juridique

### Statut juridique du propriétaire :

Propriété de la commune

## Références documentaires

### Copyright de la notice :

Monuments historiques, 1992. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

### Date de rédaction de la notice :

1992

### Cadre de l'étude :

Recensement immeubles MH

### Typologie du dossier :

Dossier de protection

## Date de versement de la notice :

1993-09-15

## Date de la dernière modification de la notice :

2025-01-13

### Copyright de la notice :

Monuments historiques, 1992. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

### Contactez-nous :

Mediatheque.patrimoine@culture.gouv.fr

## Voir aussi

### Arrêté de protection MH

[PA00099164\\_IMH\\_1987.pdf](#)

[https://archives-map.culture.gouv.fr/archive/resultats/simple/lin-eaire/n:19?RECH\\_S=PA00099164&type=simple](https://archives-map.culture.gouv.fr/archive/resultats/simple/lin-eaire/n:19?RECH_S=PA00099164&type=simple)